

# L'Algérie s'engage sur ses illégaux

IMMIGRATION Après l'attaque de Charleroi, la Belgique voulait concrétiser un accord

## ALGER

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations ont rencontré mercredi à Alger le gouvernement algérien afin de sceller cet accord de coopération portant sur l'immigration, la sécurité, le terrorisme et l'économie.

« Je constate qu'il est utile de travailler ensemble pour identifier les différents domaines dans lesquels nous pouvons renforcer les partenariats », a déclaré Charles Michel au terme de la rencontre, ajoutant que « la circulation des personnes est un enjeu important ».

Le partenariat belgo-algérien devrait évoluer sur le terrain de la sécurité mais aussi du développement économique, des infrastructures, des transports, des industries pharmaceutique et pétrochimique. Autant de secteurs dans lesquels les deux pays ont des intérêts communs.

Ce que la Belgique a en réalité conclu avec son partenaire algérien, c'est une forme de « pack » de mesures et d'engagements surtout axés sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme mais qui comporte quelques volets annexes. Rien de très précis encore, l'objectif de la mission étant prin-

cipalement de s'assurer de la bonne volonté de l'Etat algérien.

Sur ce point, Charles Michel s'est dit « satisfait ». « Nous avons eu l'occasion de mener des échanges approfondis, précis et concrets. J'ai senti une volonté de renforcer et de consolider la collaboration. Nous avons d'ailleurs convenu de nous revoir dans le courant de l'année 2017. »

Au lendemain de l'attaque à la machette contre deux policières de Charleroi en août dernier par un citoyen algérien, le gouvernement belge avait clairement manifesté son intention de mettre la pression sur l'Algérie afin que ses services de sécurité et de renseignement fournissent plus rapidement à leurs homologues belges les informations nécessaires à l'identification de ses ressortissants illégaux.

### Des relations « difficiles »

Khaled B., l'auteur de l'attaque revendiquée par Daesh, se trouvait en effet en séjour illégal en Belgique depuis 2012. Mais par manque de place, il n'avait pas été placé en centre de détention.

Si Khaled B. se trouvait sur le territoire belge malgré les deux ordres de quitter le territoire qui lui avaient été signifiés en 2012 et

2014, c'est en raison de la priorité donnée en matière d'expulsion aux illégaux qui ont commis des faits graves. N'étant alors connu de la police que pour des infractions de droit commun et non pour des faits de terrorisme, l'Algérie n'avait pas accepté son retour.

« Pour nous, obtenir un accord global sur la sécurité était le plus important », a confirmé mercredi Theo Francken, qui affirme avoir participé à un débat « serein ». Devant la presse belge et algérienne, le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, a quant à lui insisté sur le fait que la majorité des Algériens présents en Belgique ne posaient pas de problème. « Pour nous, l'essentiel est surtout de veiller à la dignité des personnes », a-t-il relevé.

A ce jour, plus de 500 Algériens (ou se déclarant comme tels) sont incarcérés en Belgique. La plupart d'entre eux sont en séjour illégal. L'accord bilatéral concerne également les ressortissants qui se trouvent actuellement en centre fermé pour une durée limitée. En l'absence d'identification et de certitude quant à leur nationalité, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une mesure de rapatriement. ■

LUDIVINE PONCIAU